

CPJEPS

Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (Niveau 3)

Mention : « Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne »

Dossier de candidature 2022-2023

Photo

Nom : Nom de jeune fille :
Prénom : Date de naissance :/...../.....
Lieu de naissance : N° département :
Adresse :
Code postal : Commune :
☎ (fixe) : ☎ (mobile) :
Mail :
N° Sécurité Sociale : Organisme affilié :

Avez-vous participé à une réunion d'information collective sur nos formations « jeps » ? Oui Non

Fait à :, le

Signature :

Conditions réglementaires à remplir pour se présenter aux épreuves de sélection

1. Le candidat doit être titulaire d'une attestation de formation aux premiers secours : **PSC1** ou **AFPS** ou **PSE 1** ou **PSE 2** ou **STT** ou **AFGSU**
2. Le candidat **peut** être titulaire du **BAFA** ou **CAP PE** ou **CAP AEPE** ou **BAPAAT**, **CQP** animateur périscolaire ou le diplôme d'Etat accompagnement éducatif et social (**DE AES**) ou **BAPAAT** (note de 10 ou plus à l'épreuve de mise en situation professionnelle de l'examen option loisirs du jeune enfant ou loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif (validité de 3 ans à la date d'entrée en formation au BAPAAT du candidat)

Date d'obtention du diplôme :

Si possible :

- Etre capable de justifier d'une **expérience d'au moins 168 heures d'animation effectuées après obtention du BAFA dans un accueil collectif de mineurs ou centres sociaux...** = Fournir la ou les attestation(s) délivrée par la ou les structure(s) d'accueil.

Joindre les copies de vos diplômes ou attestations.

Les formations

Procédure d'entrée en formation (cf. dates tableau ci-dessous)

- ⇒ Dépôt du dossier de candidature
- ⇒ TEP à valider par la DRAJES
- ⇒ Sélection
 - Vous serez convoqué(e) à une date (*indépendamment de la sélection finale*) pour :
 - Une épreuve écrite
 - Un entretien oral
 - La sélection finale s'appuiera sur le dossier de candidature et les 2 précédentes épreuves
- ⇒ Positionnement (**présence obligatoire**)

Pour quelle session de formation vous inscrivez-vous ?

Lieu	TEP, sélection finale et positionnement	Dates extrêmes de la formation	Dossier de candidature à retourner :
Angers <input type="checkbox"/>	Sélection: les 8 juillet et 28 août 2022 Positionnement, si sélection : Les 8 et 9 septembre 2022	Du 22 septembre 2022 au 9 juin 2023	Avant le 8 juin (première sélection) OU le 28 juillet 2022 (deuxième sélection)
La Roche sur Yon <input type="checkbox"/>	Sélection: les 8 juillet et 28 août 2022 Positionnement, si sélection : Les 8 et 9 septembre 2022	Du 22 septembre 2022 au 9 juin 2023	Avant le 8 juin (première sélection) OU le 28 juillet 2022 (deuxième sélection)

Votre situation professionnelle lors de l'entrée en formation

Demandeur d'emploi depuis le :

N° d'identifiant :

Vous bénéficierez toujours de droits Pôle emploi le 1er jour de l'entrée en formation : OUI NON

Possibilité de financement à 100 % pour un certain nombre de stagiaires demandeurs d'emploi dans le cadre du dispositif « visa métiers », selon éligibilité :

- sorti(e) de formation initiale depuis au moins 6 mois à l'entrée en formation
- demandeur d'emploi inscrit au Pôle emploi et détenteur d'une « fiche de prescription » qui valide votre projet (Il est nécessaire que vous vous rapprochiez de l'organisme auprès duquel vous êtes inscrit(e) (Pôle emploi, Mission Locale, Cap emploi, ...) pour un accompagnement à la construction et la sécurisation du parcours de formation. La « fiche de prescription » qui vous sera délivrée par cet organisme, devra être jointe au présent dossier, (ou adressée par mail directement par le prescripteur), impérativement avant les sélections d'entrée.

- satisfaire aux EPEF et aux tests de sélections

nota : « public éligible » ne veut pas dire « automatiquement financé ».

Salarié depuis le :

Type de contrat :

CDI CDD Fin du contrat le :

Autre, précisez :

Temps de travail :

Temps plein Temps partiel Précisez :

Fonction :

Employeur : Raison sociale :

Adresse :

Code : Commune :

Téléphone : Mail :

Nom du responsable de la structure :

Pour les salariés, votre employeur est-il informé de votre candidature au CPJEPS ?

OUI

NON

Pouvons-nous lui envoyer des informations concernant les démarches administratives et financières à suivre ?

OUI

NON

Comment avez-vous eu connaissance de la mise en place de la formation ? :

site internet

DRAJES

Bouche à oreille

Pôle Emploi/Mission locale

Salon/forum

Porte ouverte

Autre :

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Une note personnelle de **2 pages minimum** qui retrace :
 - Vos expériences dans le domaine de l'animation (salariée ou non)
 - Vos motivations pour suivre la présente formation, en lien avec la ou les spécialité(s) choisie(s)
- Un curriculum vitae en précisant notamment vos expériences en animation **Joindre la (ou les) attestation(s) de l'employeur ou de l'organisateur de l'activité**
- Pour les salariés, l'avis de votre employeur (sur papier libre) quant à votre entrée en formation CPJEPS
- Deux photos d'identité (dont une à coller sur le présent dossier)
- La ou les photocopies des diplômes indiqués page 2
- L'extrait du bulletin n°3 du casier judiciaire
- La photocopie de l'attestation de PSC 1 (ou formation de premiers secours ou SST : Sauveteur Secourisme du Travail).
- Pour les personnes de moins de 25 ans : les photocopies de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense
- Une photocopie de pièce d'identité (carte nationale d'identité en cours de validité recto verso, ou passeport en cours de validité)
- Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la FFH ou par la FFSA ou désigné par la CDAPH sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.

La demande de candidature définitive ne sera prise en compte qu'à la réception de l'ensemble des pièces administratives demandées ci-dessus

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Fédération Régionale Familles Rurales des Pays de la Loire pour permettre les inscriptions, le suivi, le bilan, le traitement administratif et financier des dossiers. La base légale du traitement est « la personne concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques ». Les données collectées peuvent être communiquées exclusivement aux destinataires en lien avec la finalité poursuivie (Exemple : Conseil Régional Pays de la Loire, Pole Emploi, DRDJSCS, Agence Française Erasmus +). Les données sont conservées pendant une durée légale de 10 ans. Conformément à la loi Informatique et libertés ainsi qu'au règlement général sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : fr.paysdelaloire@famillesrurales.fr